FOIRE AUX QUESTIONS : DEBT2ED

VERSION PRÉLIMINAIRE

Debt2Ed est un modèle de financement innovant et collaboratif permettant de convertir les remboursements des emprunts nationaux en investissements dans l'éducation et d'obtenir de nouveaux financements significatifs du fonds à effet multiplicateur du GPE.

Une fois mis en œuvre, Debt2Ed réduira le fardeau de la dette publique dans les pays pauvres et vulnérables et permettra d'augmenter et d'améliorer les dépenses consacrées à l'éducation pour que les enfants aillent à l'école et apprennent.

Quel est le problème ?

Des progrès notables ont été réalisés en matière de scolarisation des filles et des garçons. Mais, la pandémie de COVID-19 a fait reculer, voire inverser, bon nombre de ces avancées durement acquises. La baisse des recettes publiques, la diminution de l'aide extérieure et l'augmentation du coût du remboursement de la dette nationale empêchent les investissements dans l'éducation qui demeurent essentiels.

Le financement national constitue la source la plus importante et la plus durable du financement de l'éducation. Cependant, même avant la pandémie, près de quatre pays partenaires du GPE sur dix dépensaient l'équivalent de la moitié ou plus de leur budget annuel de l'éducation pour rembourser les prêts des gouvernements.

Les économies les plus pauvres et les plus vulnérables du monde ont besoin de solutions souples et adaptées au contexte pour protéger leurs budgets d'éducation, moteur de la reprise et de la croissance future.

Comment fonctionne Debt2Ed ?

Debt2Ed est lié au fonds à effet multiplicateur du GPE. Le fonds à effet multiplicateur débloque des financements supplémentaires pour le système éducatif d'un pays si les partenaires extérieurs mobilisent des fonds nouveaux et supplémentaires. Debt2Ed permet aux bailleurs de fonds et aux pays partenaires d'utiliser les *traitements de la dette* comme source de ce financement supplémentaire dans n'importe lequel des pays éligibles au soutien du GPE pour la période 2021-2025.

Un traitement de la dette est un accord entre le créancier et le pays partenaire (parfois avec un tiers) pour modifier le montant ou les conditions de remboursement d'un prêt - en bref, pour alléger la dette.

- Les pays partenaires bénéficient d'une réduction de l'encours de la dette et/ou des paiements du service de la dette et d'une augmentation des ressources pour investir dans l'éducation.
- Les créanciers créent un nouveau canal pour soutenir les dépenses internationales d'un secteur en situation critique de sous-financement, contribuant ainsi à respecter nos engagements communs envers l'Objectif de développement durable 4 et au-delà, ainsi que leurs propres objectifs d'aide publique au développement.
- Le secteur de l'éducation bénéficie de nouveaux investissements grâce ou parallèlement aux programmes soutenus par le GPE, conçus sur la base d'éléments de preuves rigoureux de ce qui fonctionne et visant à aider les pays à transformer leurs systèmes éducatifs.

En acceptant un traitement de la dette, les bailleurs de fonds et les pays partenaires peuvent immédiatement mobiliser des fonds supplémentaires provenant du fonds à effet multiplicateur du GPE.

Il est essentiel que les ressources du fonds à effet multiplicateur puissent être décaissées lorsqu'un traitement de la dette est convenu - potentiellement avant que les ressources du traitement de la dette lui-même ne soient décaissées.

Quelles sont les principales approches de la mise en œuvre de Debt2Ed ?

Chaque pays fait face à des difficultés différentes. Certains peuvent vouloir travailler avec les créanciers et les bailleurs de fonds pour réduire les coûts de remboursement des emprunts contractés. D'autres peuvent emprunter, mais veulent réduire le coût de ces emprunts pour protéger leur santé financière et investir davantage dans l'éducation. L'approche Debt2Ed reconnait le besoin de flexibilité et peut s'appliquer à la fois à l'*allégement de dette conditionnel* et à la *conversion de prêt en don*.

Dans un *allégement de dette conditionnel*, le créancier et le pays partenaire (l'emprunteur, également appelé débiteur) conviennent d'un *traitement de la dette* qui réduit les paiements du service de la dette d'un prêt en cours en échange d'un financement de contrepartie de l'emprunteur au secteur de l'éducation. Le GPE travaillera avec le pays partenaire et le créancier afin de déterminer la meilleure façon d'acheminer et de suivre les financements alloués au secteur de l'éducation, le Fonds du GPE ou les systèmes du partenaire pouvant être employés à ces fins.

Dans le cadre d'une *conversion de prêt en don*, le créancier - ou un tiers - paie une partie ou la totalité des intérêts et/ou du principal d'un prêt pour le compte du pays partenaire,

l'emprunteur final. Selon le contexte, les participants peuvent subordonner la conversion à des objectifs ambitieux, fixés d'un commun accord, comme l'obtention de meilleurs résultats en matière d'accès à l'éducation pour les enfants marginalisés, ou la mise en œuvre de réformes essentielles, comme la formation d'un plus grand nombre d'enseignants.

	Allégement de dette conditionnel	Conversion de prêt en don
Type de prêt	Prêt en cours à tout secteur	Nouveau prêt à l'éducation ou prêt en cours à tout secteur
Traitement de la dette	Le créancier renonce à tout ou à une partie des paiements du service de la dette.	Le créancier ou un bailleurs de fond tiers paie tout ou une partie du service de la dette pour le compte du pays partenaire.
Conditions du traitement de la dette	Le pays partenaire octroie un financement de contrepartie au secteur de l'éducation canalisé par le biais du GPE ou par ses propres systèmes nationaux.	Aucune condition si la conversion porte sur un nouveau prêt consacré à l'éducation. Des conditions liées au secteur de l'éducation sont requises si la conversion porte sur un prêt en cours.
Fonds à effet multiplicateur du GPE	La valeur nominale du financement de contrepartie peut être considérée comme un cofinancement pour mobiliser une allocation du fonds à effet multiplicateur.	Selon le contexte, la valeur nominale d'un nouveau prêt, d'un financement de contrepartie ou de l'allègement de la dette peut être considérée comme un cofinancement pour mobiliser une allocation du fonds à effet multiplicateur.

Quelle est la relation entre le fonds à effet multiplicateur et Debt2Ed ?

Le fonds à effet multiplicateur alloue au moins 1 dollar de financement pour chaque tranche de 3 dollars engagée par les partenaires extérieurs, à hauteur de l'allocation maximale par pays qui varie entre 5 et 50 millions de dollars. Ce qui importe, c'est que l'activité soit nouvelle et supplémentaire : elle ne l'est pas si le traitement de la dette aurait eu lieu indépendamment de la possibilité d'utiliser le fonds à effet multiplicateur.

Un pays éligible à un financement du fonds à effet multiplicateur de 50 millions de dollars peut utiliser l'approche Debt2Ed pour obtenir ce financement du fonds de plusieurs manières.

Financements de contrepartie : Le créancier et l'emprunteur (pays partenaire) conviennent d'un traitement de la dette et d'allouer une partie ou la totalité des ressources libérées à l'éducation par le biais d'un *financement de contrepartie*. Ce financement peut être utilisé comme cofinancement pour mobiliser un financement du fonds à effet multiplicateur.	*Par exemple, dans le cadre d'un allègement de dette conditionnel ou d'une conversion de prêt en don, si le traitement de la dette exige que le pays partenaire effectue un financement de contrepartie de 126 millions de dollars US, il peut accéder à un financement du fonds à effet multiplicateur du GPE de 42 millions de dollars US.*
Nouveaux emprunts : Lorsqu'un créancier, un pays partenaire et éventuellement une tierce partie conviennent d'un nouveau prêt pour l'éducation assorti d'une opération de conversion, le prêt sous-jacent compte comme cofinancement pour mobiliser le financement du fonds à effet multiplicateur.	*Par exemple, si l'opération de conversion implique un nouveau prêt de 300 millions de dollars auprès d'un créancier bilatéral, le pays partenaire peut utiliser la valeur nominale du nouveau prêt (300 millions de dollars) pour accéder à son allocation maximale du fonds à effet multiplicateur de 50 millions de dollars.*
Allégement de la dette : Lorsqu'un créancier, un pays partenaire et éventuellement une tierce partie conviennent de convertir un prêt en cours en fonction des objectifs de performance ou de réforme réalisés dans le secteur de l'éducation, la valeur nominale de l'allégement attendu de la dette peut être utilisée pour mobiliser un financement du fonds à effet multiplicateur.	*Par exemple, si une fondation accepte d'effectuer un versement qui compense 36 millions de dollars US de paiements d'intérêts au nom d'un pays partenaire, ce montant peut être traité comme un cofinancement. Les paiements d'intérêts rachetés permettent au pays partenaire d'accéder à un financement du fonds à effet multiplicateur de 36 millions de dollars (en utilisant un cofinancement le ratio 1 pour 1 car le rachat est financé par une fondation).*

Quelle est la relation entre Debt2Ed et le nouveau modèle opérationnel du GPE ?

Debt2Ed n'est pas un instrument distinct du nouveau modèle opérationnel du GPE et ne comporte pas de procédures ou d'exigences différentes. Au contraire, il est étroitement

intégré à l'ensemble des ressources du GPE et ancré dans le dialogue politique national, dirigé par le groupe local des partenaires de l'éducation. Les ressources mobilisées par le biais de cette approche financeront des programmes alignés sur le pacte de partenariat d'un pays et sur d'autres programmes en cours d'élaboration ou de mise en œuvre.

Dans la pratique, le versement de contrepartie et le financement du fonds à effet multiplicateur peuvent augmenter la taille d'un futur programme, allouer davantage de financement à un programme en cours ou mettre en œuvre une nouvelle intervention distincte. (De même, toute condition utilisée dans un rachat devra être alignée sur le pacte de partenariat).

Les financements mobilisés par Debt2Ed et investies par le biais du GPE ou en tant que cofinancement répondront toutes aux normes d'assurance qualité et aux stratégies d'atténuation des risques du GPE.

Où puis-je en apprendre davantage ?

Vous trouverez des informations sur le processus et les procédures de requête de financement pour Debt2Ed et le fonds à effet multiplicateur à l'adresse suivante : https://www.globalpartnership.org/funding/applying-for-grants

Vous trouverez de plus amples informations sur Debt2Ed ici : https://www.globalpartnership.org/fr/funding/gpe-multiplier/Debt2Ed

Vous trouverez de plus amples informations sur le fonds à effet multiplicateur ici : https://www.globalpartnership.org/fr/funding/gpe-multiplier